

Le Directeur Général,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 5311-1 et L 5321-2,

Vu la délibération n° 2012-26 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget primitif 2013,

Vu la délibération n° 2012-07 du Conseil d'administration relative aux seuils de présentation au Conseil d'administration des contrats, marchés et conventions et autorisations du Directeur général,

Vu les crédits autorisés au titre de l'année 2013 sur le compte 657 "Subventions appels à projet",

DECIDE

ARTICLE 1 : Les projets détaillés en annexe, ont été retenus par l'ANSM pour financement, dans le cadre de la campagne 2013 « Appels à projet associations ».

ARTICLE 2 : Le Directeur de l'Administration et des Finances est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Denis le
En un exemplaire original

Beatrice GUENEAU-CASTILLA



Directrice générale adjointe

Dominique Maraninchi
Directeur Général

Appel à projets associations édition 2013 – liste des projets retenus

Titre du projet	Établissement bénéficiaire	Financement ANSM
Une animation interactive pour mieux comprendre les médicaments du diabète	Association Française des Diabétiques	50 000 €
Brochure : « les médicaments de la polyarthrite rhumatoïde »	Association Française des Polyarthritiques et des rhumatismes inflammatoires chroniques	7 400 €
Atelier de patients pour la gestion du traitement par benzodiazépines dans le sevrage à l'alcool : « je comprends et je prends mon traitement par benzodiazépines »	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie	15 000 €
Information des patients greffés sur les médicaments antirejet : création de fiches pratiques par médicament	Fédération Française des Associations des Greffés du Cœur et des poumons	50 000 €
Surveillance des patientes en cours d'hormonothérapie pour un cancer du sein	Les sentinelles	30 000 €
Journée de réflexion scientifique 2014	TRT-5 - Groupement Interassociatif Traitements et recherche thérapeutique	6 000 €
Observance médicamenteuse dans la maladie de Wilson	Association Bernard Pépin pour la maladie de Wilson	18 300 €
Déclaration des effets indésirables relatifs à l'emploi des spécialités pharmaceutiques de facteurs de coagulation, notamment la survenue des inhibiteurs par les patients atteints d'hémophilie et d'autres troubles rares de la coagulation en collaboration avec les professionnels de santé	Association Française des Hémophiles	23 600 €
Service d'accompagnement des malades à l'auto-déclaration des effets indésirables liés aux médicaments dans le domaine des maladies rares	Maladie rares info service	15 200
Kit pédagogique d'information sur la recherche clinique en pédiatrie	ISIS - Association des patients des enfants traités pour un cancer	15 000 €
TOTAL		230 500 €